

04

ARTS

CONSTRUCTION TEXTILE

*Rapport d'analyse
de la situation
de travail*

ARTS

CONSTRUCTION

TEXTILE

*Rapport d'analyse
de la situation
de travail*

© Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation, 1998 – 98-0662

ISBN 2-550-339-06-1

Dépôt légal – Bibliothèque nationale du Québec, 1998

Équipe de production

L'analyse de situation de travail s'est effectuée sous la responsabilité des personnes suivantes :

Coordination

André Vincent
Responsable du secteur de formation
Arts (Arts appliqués)
Direction générale de la formation professionnelle
et technique
Ministère de l'Éducation du Québec

Développement pédagogique

Antoinette Roy
Créatrice textile, enseignante
Spécialiste de la profession

Soutien technique

Pierre-Raymond Allard
Consultant en élaboration de programmes
Animateur de l'atelier

Nathalie Desjardins
Secrétaire de l'atelier et rédactrice du rapport
Consultante en élaboration de programmes

Révision linguistique

Sous la supervision des
Services linguistiques du Ministère

Éditique

Claude Denis
Direction générale de la formation
professionnelle et technique
Ministère de l'Éducation

Remerciements

La réalisation du présent ouvrage a été rendue possible grâce à la participation de nombreuses personnes et de plusieurs organismes. La liste des participantes et des participants à l'atelier d'analyse paraît à la page suivante.

La Direction générale de la formation professionnelle et technique du ministère de l'Éducation du Québec tient à souligner la pertinence des renseignements fournis par les personnes consultées et désire remercier, de façon particulière, les spécialistes de la profession qui ont accepté de participer à la présente analyse de situation de travail en contribuant à préciser certains aspects de la profession.

Liste des personnes présentes à l'atelier

Les personnes suivantes ont participé à l'atelier d'analyse de la situation de travail en construction textile, tenu à Québec les 17 et 18 avril 1997.

Spécialistes de la profession

Lucie Boulanger, tisserande
Lac St-Charles

Isabelle Couillard, créatrice textile
Charlesbourg

Adrien Landry, concepteur en construction textile
Rosie Godbout enr.
Montréal

Renée Legault, couturière
Montréal

Marie Lepage, tricoteuse à la machine
Neufchatel

Noëlla Lévesque, tisserande
Saint-Pierre, Île d'Orléans

Dominique Maranda, tisserande
Saint-Nicolas

Myrtelle Chandonnet Spain, tisserande et créatrice
textile
Neuville

Lucie Bilodeau Villeneuve, créatrice
Sillery

Observatrices et observateurs

Louise Lemieux Bérubé, tisserande
Centre des métiers d'art en construction textile

Jean-Louis Bouchard, directeur
Centre de formation et de consultation en métiers
d'art
Cégep de Limoilou

Bruno Dubois, conseiller pédagogique
Centre de formation et de consultation en métiers
d'art
Cégep de Limoilou

Jane Malleck, coordonnatrice de la formation
Conseil des métiers d'art du Québec

Table des matières

Introduction	1
1 Description générale de la profession	3
1.1 Définition de la profession	3
1.2 Conditions et organisation du travail.....	4
1.3 Conditions d'entrée sur le marché du travail.....	5
1.4 Perspectives d'emploi et de rémunération.....	5
1.5 Facteurs d'intérêt et indices de tempérament	5
1.6 Présence des femmes dans la profession	6
2 Description du travail	7
2.1 Tâches et opérations	7
2.2 Importance relative des tâches.....	9
2.3 Synthèse du processus de travail	10
3 Conditions d'exécution des tâches	11
3.1 Conditions de réalisation et critères de performance.....	11
3.2 Santé et sécurité au travail	17
4 Connaissances et habiletés	19
4.1 Liste des habiletés.....	19
4.2 Comportement général.....	20
5 Formation	21
5.1 Suggestions d'ordre pédagogique	21
5.2 Suggestions concernant les relations entre l'école et le milieu de travail	21

Introduction

Ce rapport a été rédigé dans le but d'organiser et de synthétiser l'information recueillie durant l'atelier d'analyse de situation de travail en construction textile.

Comme le succès de l'élaboration des programmes dépend largement de la validité des renseignements obtenus au début de leur conception, un effort particulier a été fait pour que, d'une part, toutes les données fournies durant l'atelier soient présentées dans le rapport et que, d'autre part, ces données fassent état des conditions réelles d'exercice de la profession.

1 Description générale de la profession

1.1 Définition de la profession

Spécialiste du travail des fibres et des matériaux textiles, la créatrice ou le créateur textile assure la conception, la production, la fabrication, la réparation et la restauration de pièces en matière textile et de divers ouvrages possédant un contenu visuel original et personnel. Elle ou il voit à la mise en marché des produits et à la gestion de l'atelier de production.

La créatrice ou le créateur textile produit des œuvres originales, uniques ou en multiples exemplaires, destinées à une fonction utilitaire, décorative ou d'expression.

Elle ou il produit :

- des pièces par tissage (tissus au mètre, vêtements, accessoires vestimentaires, éléments de décor intérieur, etc.);
- des pièces par tricotage (tissus au mètre, vêtements, accessoires vestimentaires, éléments de décor intérieur, etc.);
- des pièces par broderie, perlage, vannerie, feutrage et filage;
- des pièces murales, architecturales et sculpturales.

Pour ce faire, elle ou il doit être en mesure :

- d'analyser ou de prendre connaissance de la demande ou de la commande de la cliente ou du client;
- d'effectuer une recherche documentaire ou de consulter des ouvrages spécialisés;
- de se procurer les matières premières (fibres, etc.);
- de créer et de concevoir des produits, des œuvres ou des collections textiles;
- d'estimer les coûts de production et de déterminer le prix de l'objet ou de l'ouvrage à réaliser;

- de planifier la production de l'atelier ou le travail à effectuer;
- de procéder à la préparation des matériaux;
- de concevoir des maquettes et de réaliser des patrons;
- de fabriquer des produits par tissage, tricotage, etc.;
- de préparer, d'assembler et d'ajuster des pièces et des composants;
- d'effectuer les apprêts (lavage, décatissage), le traitement des surfaces et la finition des ouvrages;
- d'effectuer la vente ou la mise en marché du produit ou des œuvres;
- d'effectuer des opérations liées à la gestion et à l'administration du projet ou de l'atelier.

Pour les personnes présentes à l'atelier, le titre de *créatrice ou de créateur textile* est celui qui semble le mieux représenter le métier.

Elles ou ils sont des travailleuses ou des travailleurs autonomes qui produisent généralement seuls ou en association avec d'autres. L'assistance d'une ou de plusieurs personnes peut parfois être requise en période de grande production. Les pièces résultant d'une demande précise ou naissent d'une idée personnelle de l'artisane ou de l'artisan. Il peut s'agir de pièces uniques, de petite, moyenne ou grande série. Selon le type de production choisi, la créatrice ou le créateur textile réalise des vêtements tricotés ou tissés, des accessoires vestimentaires (foulards, tuques, etc.), des tapisseries, des tapis, de la literie, des accessoires de table (nappes, napperons, serviettes), des tissus au mètre, etc. Elle ou il peut recourir à la sous-traitance mais doit pouvoir évaluer la qualité des opérations.

En plus de créer et de fabriquer des pièces en matière textile, les gens de la profession doivent diriger, surveiller et superviser le travail des employés s'il y a lieu, surveiller l'ensemble de la production, vérifier la

qualité de la production, prendre des décisions sur le choix et les quantités de matières premières ainsi que sur les stratégies de mise en marché, donner des conseils et négocier avec la clientèle, voir à l'entretien de l'équipement et effectuer certaines réparations mineures lorsque nécessaire.

1.2 Conditions et organisation du travail

La créatrice ou le créateur textile travaille en atelier, seul ou en équipe; il lui arrive parfois de consulter d'autres personnes en fonction du savoir-faire recherché. Le temps est consacré principalement au travail à l'intérieur, en atelier très souvent dans la résidence ou attenant à la résidence. Certains louent des espaces de travail dans des édifices commerciaux ou des espaces de production dans une école-atelier où l'équipement est mis à leur disposition.

Les locaux de travail sont généralement bien éclairés, bien tempérés mais souvent mal ventilés. La superficie de travail varie selon le type d'équipement utilisé; les ateliers de tissage sont généralement plus grands que les ateliers de tricot. On y trouve un endroit pour le stockage des matières premières et des produits finis. Certains ateliers sont pourvus d'une salle de montre pour assurer la visibilité des produits finis.

En période de grande production, le travail est fait le jour, le soir et les fins de semaine. Normalement, le nombre d'heures travaillées est de 40 à 60 par semaine. Par ailleurs, les périodes d'achalandage ne sont pas les mêmes pour tout le monde. Une participante dit allier d'autres sources de revenu à sa propre production pour s'assurer d'un meilleur équilibre financier; il semble que ce soit une réalité à laquelle les nouveaux artisans doivent faire face.

Les créatrices et les créateurs textiles exécutent leurs tâches en atelier. Elles ou ils sont exposés à la poussière des fibres et des tissus, au bruit de l'équipement

(tricoteuse, chariot, machine à coudre, compresseur, etc.) et à des émanations de produits toxiques comme les teintures, les pigments chimiques, etc.

Bien que le métier ne soit pas des plus dangereux, on note des affections liées au dos, aux épaules et aux doigts ainsi que des problèmes aux yeux causés par les poussières de fibres et de tissus. Les principaux risques de maladies professionnelles sont les allergies cutanées et respiratoires, les intoxications et les intolérances aux produits chimiques et aux matières premières, les tendinites causées par une répétition de certains gestes et l'acouphène.

Cette profession exige une bonne acuité visuelle pour percevoir les formes, les couleurs et les symboles, une bonne acuité auditive et olfactive pour détecter des problèmes de fonctionnement de l'équipement, une bonne coordination motrice, une grande dextérité manuelle et digitale, la capacité de communiquer verbalement de l'information technique, des consignes, des concepts, des idées et la capacité de saisir les attitudes, les besoins, les goûts et les sentiments d'autrui.

Les sources de motivation chez les gens exerçant ce métier sont la créativité, un intérêt marqué pour la mode, la passion pour les couleurs, les fibres, les textures et le textile, le contrôle de leurs propres conditions de travail et la concrétisation d'une idée en un projet.

Les situations imprévues auxquelles ces créatrices et ces créateurs doivent faire face sont la non disponibilité des matières premières, un changement de fournisseur, une augmentation du prix des fibres, ou des difficultés à trouver des fibres (particulièrement au Québec) au même prix pour un achat en petite ou grande quantité, le coût d'achat et de réparation de l'équipement. Dans ce domaine, l'artisane ou l'artisan peut se trouver défavorisé par rapport à la grande industrie.

Les principaux éléments de stress associés au travail de ces artisanes et artisans sont :

- le facteur économique;
- les commandes et la disponibilité des matières premières (fibres);
- les échéances de production et les délais de livraison serrés;
- le potentiel de commercialisation des œuvres par rapport au goût de la clientèle;
- les nombreux imprévus qui jalonnent la production;
- la négociation du prix et les exigences de la clientèle;
- le manque d'inspiration en période plus achalandée;
- la préparation et la présentation de stands aux salons et expositions;
- les longues heures de travail.

Pour certains participants, le processus de création engendre un stress positif.

Il existe des corporations, des associations ou des regroupements professionnels dont peuvent faire partie les créatrices et les créateurs textiles. En voici quelques-uns :

- la Corporation des artisans du Québec (CAQ);
- l'Association des tisserands du Québec (ATQ);
- l'Association des créateurs en textile;
- l'incubateur d'entreprise du Centre de formation textile de l'est du Québec (CEFTEQ);
- le Conseil des métiers d'art du Québec (CMAQ).

1.3 Conditions d'entrée sur le marché du travail

L'exercice de la profession n'exige aucun diplôme ou carte de compétence. Toutefois, la passion pour les fibres et les tissus, la créativité, la débrouillardise, la patience, la curiosité, la détermination et une bonne capacité d'adaptation sont des éléments essentiels à la pratique du métier.

1.4 Perspectives d'emploi et de rémunération

La créatrice ou le créateur textile peut travailler dans l'industrie textile ou être embauché par des ateliers en construction textile. Elle ou il peut privilégier la sous-traitance ou encore créer sa propre entreprise, ce qui exige un temps d'adaptation d'environ trois à cinq ans; les immobilisations sont considérables et l'achat de certaines fibres coûte très cher. On note qu'aujourd'hui, les obstacles sont plus difficiles à surmonter qu'il y a une ou deux décennies.

D'après les personnes qui exercent la profession, ce secteur demeure fragile et difficile; malgré tout, le marché présente un bon potentiel de développement; il ne faut cependant pas se limiter au Québec, mais exporter ses produits sur les marchés étrangers.

Le chiffre d'affaires d'une travailleuse ou d'un travailleur autonome ayant plusieurs années d'expérience est d'environ 50 000,00 \$ par année.

1.5 Facteurs d'intérêt et indices de tempérament

Au cours de l'analyse de situation de travail, les participants ont relevé un certain nombre de facteurs d'intérêt et de dispositions particulières. Les voici :

- aimer travailler souvent seul et de façon autonome;
- aimer travailler avec précision;
- aimer les activités se traduisant par des résultats concrets;
- aimer planifier et organiser son travail;
- aimer la vie d'atelier;
- aimer les couleurs, les fibres et les textiles;
- aimer le travail manuel;
- aimer appliquer des techniques;
- aimer développer des idées;

-savoir travailler dans des situations critiques ou imprévues.

De plus, pour bien exercer le métier, les candidates et les candidats doivent s'adapter aux changements, faire preuve d'initiative, de patience et de débrouillardise. Être créatif et passionné pour son travail, être discipliné et autonome, avoir un esprit pratique et de recherche et avoir de l'intuition sont également des facteurs d'importance.

1.6 Présence des femmes dans la profession

On note une plus grande proportion de femmes qui exercent la profession, mais la présence des hommes augmente avec les années.

2 Description du travail

2.1 Tâches et opérations

La présente section fait état des tâches exécutées par les créatrices et les créateurs en construction textile. Les tâches sont accompagnées des opérations qui correspondent aux étapes de réalisation de chacune d'elles. Elles renseignent sur les méthodes et les techniques utilisées ou sur les habitudes de travail.

Les tâches 1, 2, 3, 9, 10 ainsi que les opérations qui les accompagnent sont tirées du rapport *Analyse de la situation de travail des ébénistes artisans*. Elles ont été présentées telles quelles aux participants de l'atelier puis validées par l'ensemble du groupe.

- 1 Créer des œuvres ou des produits.
 - 1.1 Rechercher l'idée de base.
 - 1.2 Déterminer le type d'œuvre ou de produit à fabriquer.
 - 1.3 Effectuer une recherche créatrice.
 - 1.4 Réaliser des croquis ou des dessins.
 - 1.5 Planifier les étapes de réalisation.
 - 1.6 Identifier les contraintes liées à la réalisation et en tenir compte.
 - 1.7 Estimer les coûts et la durée du travail à faire.
 - 1.8 Présenter les dessins à la clientèle, s'il y a lieu.
 - 1.9 Modifier les croquis, si nécessaire.
- 2 Concevoir l'œuvre ou le produit.
 - 2.1 Préciser les besoins, le budget et l'échéancier de la cliente ou du client.
 - 2.2 Préciser les caractéristiques de l'objet.
 - 2.3 Préciser les caractéristiques environnementales dans lesquelles devra s'intégrer l'objet.
 - 2.4 Consulter des ouvrages spécialisés, des revues et des manuels.

- 2.5 Faire des esquisses.
- 2.6 Vérifier les normes applicables à la conception.
- 2.7 Produire une maquette.
- 2.8 Choisir les matériaux.
- 2.9 Présenter les esquisses à la cliente ou au client.
- 2.10 Parachever le concept retenu avec la cliente ou le client.
- 3 Estimer les coûts.
 - 3.1 S'assurer du sérieux de la demande.
 - 3.2 Consulter les plans et devis, s'il y a lieu.
 - 3.3 Estimer, pour chaque composante ou pour chaque étape de travail :
 - les matériaux;
 - les fournitures;
 - les produits de finition;
 - la main-d'œuvre (en atelier).
 - 3.4 Tenir compte de l'échéancier des travaux.
 - 3.5 Tenir compte de la possibilité d'effectuer une production sérielle.
 - 3.6 Effectuer diverses tâches administratives.
 - 3.7 Préciser les modalités de paiement et les dates de livraison.
 - 3.8 Établir un contrat et le faire signer par la cliente ou par le client.
- 4 Faire un patron.
 - 4.1 Tracer un croquis.
 - 4.2 Déterminer les grandeurs.
 - 4.3 Consulter une ou un spécialiste au besoin.
 - 4.4 Dessiner un patron.
 - 4.5 Couper et coudre la toile.
 - 4.6 Essayer la toile.
 - 4.7 Apporter les corrections au patron.
 - 4.8 Graduer les patrons.
 - 4.9 Faire le tracé de patron.
 - 4.10 Déterminer les quantités de matériel.

- 5 Teindre les pièces ou les fibres.
 - 5.1 Faire les écheveaux ou préparer les tissus.
 - 5.2 Peser les fibres ou les tissus.
 - 5.3 Calculer les données.
 - 5.4 Nettoyer les fibres ou les tissus.
 - 5.5 Préparer les solutions.
 - 5.6 Tremper les écheveaux et les tissus.
 - 5.7 Fixer la teinture.
 - 5.8 Rincer les écheveaux et les tissus.
 - 5.9 Essorer et sécher les écheveaux et les tissus.

- 6 Créer un tricot.
 - 6.1 Concevoir un motif.
 - 6.2 Choisir les fibres et les couleurs.
 - 6.3 Choisir la technique de tricotage.
 - 6.4 Commander les fibres et les matériaux.
 - 6.5 Programmer le métier à tricoter.
 - 6.6 Préparer les pelotes.
 - 6.7 Préparer le métier et les accessoires.
 - 6.8 Faire un échantillon calibré.
 - 6.9 Faire et vérifier le prototype.
 - 6.10 Tricoter la pièce.
 - 6.11 Laver la pièce.
 - 6.12 Épingler la pièce.

- 7 Créer un tissage de basse lisse ou de haute lisse.
 - 7.1 Concevoir un motif ou un dessin.
 - 7.2 Programmer le métier à tisser.
 - 7.3 Choisir les fibres et les matériaux.
 - 7.4 Choisir l'armure ou les techniques de tissage.
 - 7.5 Commander les fibres et les matériaux.
 - 7.6 Préparer le métier.
 - 7.7 Préparer les bobines pour la chaîne.
 - 7.8 Ourdir la chaîne.
 - 7.9 Plier la chaîne.
 - 7.10 Passer en lame ou en lisse.
 - 7.11 Piquer en ros.
 - 7.12 Attacher la chaîne sur le tablier avant.
 - 7.13 Préparer les bobines pour la trame.
 - 7.14 Faire un échantillon.
 - 7.15 Tisser la pièce.

- 7.16 Couper le tissu.
- 7.17 Apprêter le tissu.
- 7.18 Presser ou épingler les pièces selon le type de production.

- 8 Réaliser la production.
 - 8.1 Tailler les pièces.
 - 8.2 Préparer les pièces pour l'assemblage (surjeter les pièces).
 - 8.3 Assembler et coudre les pièces.
 - 8.4 Presser ou épingler les pièces, selon le type de production.
 - 8.5 Effectuer les finitions.
 - 8.6 Installer les ajouts (broderie, perlage, frivolité, dentelle, etc.).
 - 8.7 Contrôler la qualité.
 - 8.8 Étiqueter le produit.
 - 8.9 Préparer l'expédition.

- 9 Effectuer la mise en marché d'un produit.
 - 9.1 Définir la mission de l'entreprise, s'il y a lieu.
 - 9.2 Déterminer ses compétences.
 - 9.3 Étudier les besoins et les tendances du marché.
 - 9.4 Comparer son ou ses produits à ceux de ses concurrents.
 - 9.5 Élaborer un dossier de présentation.
 - 9.6 Définir une clientèle-cible.
 - 9.7 Établir une liste de prix.
 - 9.8 Choisir des véhicules publicitaires adaptés à ses produits et à ses moyens financiers.
 - 9.9 Adopter une stratégie de mise en marché permettant la meilleure visibilité possible.
 - 9.10 Publiciser ses produits et ses services.

- 10 Effectuer des opérations d'administration et de gestion.
 - 10.1 Faire la tenue de livres.
 - 10.2 Analyser les états financiers.
 - 10.3 Contrôler le fonds de roulement.
 - 10.4 Négocier des transactions avec la banque (emprunts, marge de crédit, etc.).

- 10.5 Établir une politique commerciale, si nécessaire.
- 10.6 Négocier avec les fournisseurs.
- 10.7 Calculer des prix de revient (estimé et final).
- 10.8 Déterminer les salaires des employés, s'il y a lieu.
- 10.9 Gérer les immobilisations, si nécessaire.

2.2 Importance relative des tâches

Les participantes et les participants ont fourni des données concernant la complexité des tâches ainsi qu'un aperçu du pourcentage de temps consacré à l'exécution de chacune d'elles. Ce travail a été fait pour les tâches 4 à 8.

Bien que ces données ne soient fournies qu'à titre indicatif, il est possible d'en tirer les renseignements suivants.

4. Faire un patron.

Pour la grande majorité des participants, cette tâche exige en moyenne 18 p. 100 du temps de travail et un tiers des participants y consacrent moins de 5 p. 100. Cette tâche est considérée comme plutôt difficile.

5. Teindre les pièces ou les fibres.

Sept participants ne consacrent pas de temps à cette tâche, un participant y consacre 25 p. 100 et un autre 8 p. 100. L'évaluation varie de très facile à très difficile.

6. Créer un tricot.

Quatre participants consacrent du temps à cette tâche, soit 30, 60, 15 et 25 p. 100 respectivement. Les cinq autres participants n'exécutent pas cette tâche. Le degré de difficulté varie de très facile à très difficile.

7. Créer un tissage de basse lisse ou de haute lisse.

Cinq participants seulement consacrent du temps à cette tâche, soit 10, 30, 30, 60 et 75 p. 100 respectivement. On considère que son degré de complexité va de facile à très difficile.

8. Réaliser la production.

Deux tiers des participants disent consacrer 61 p. 100 de leur temps à cette tâche contre 12 p. 100 pour les autres. Elle est considérée comme étant plutôt difficile.

2.3 Synthèse du processus de travail

L'énoncé des tâches et des opérations effectuées en construction textile a servi à dégager le processus de travail suivant :

1. Préparer l'atelier en vue de la production.
2. Sélectionner les matières premières, les outils et l'équipement.
3. Produire une pièce.
4. Emballer et livrer le produit.
5. Nettoyer et entretenir le lieu de travail.

3 Conditions d'exécution des tâches

La description des principales tâches des créatrices et des créateurs textiles a permis d'établir les conditions d'exécution de ces tâches ainsi que les exigences ou les critères de performance qui s'y rattachent. Ce travail a été réalisé pour les tâches 4 à 8. Pour connaître les conditions d'exécution et les critères de performance des tâches 1, 2, 3, 9 et 10, se reporter au rapport *Analyse de la situation de travail des ébénistes artisans*.

3.1 Conditions de réalisation et critères de performance

Tâche 4 : Faire un patron.

Conditions de réalisation

Cette tâche est exécutée par une personne seule et occasionnellement par une équipe avec une ou un spécialiste, avec la supervision de la créatrice ou du créateur textile.

Elle fait suite à la demande d'un client ou résulte d'une idée personnelle de l'artiste. Elle est exécutée à partir d'un croquis et de règles applicables aux vêtements.

Elle demande l'application de méthodes de dessin, de traçage, de découpage, d'assemblage et de mesurage. On doit tenir compte du type de tissu ou de tricot qui sera utilisé.

Elle entraîne l'utilisation de cartons à patron, de ciseaux, de roulette à tracer, de *pushpins*, d'équerre, de courbe, de crayon de plomb et de crochet à patron.

Elle peut entraîner certains problèmes ergonomiques selon les types d'installation (ex. : hauteur du banc et de la table de travail) et des problèmes physiologiques reliés à de mauvaises positions de travail.

La fabrication du patron nécessite une préparation préalable et une coordination avec les autres tâches.

Critères de performance

Cette tâche requiert :

- la précision des gestes, du dessin, des calculs, du traçage, du découpage et des ajustements;

- de la créativité;
- la capacité à bien visualiser l'ensemble du projet;
- de la détermination;
- de la dextérité manuelle et digitale;
- le respect des méthodes de travail.

Tâche 5 : Teindre les pièces ou les fibres.

Conditions de réalisation

Cette tâche est exécutée par une personne seule ou par une équipe et sans supervision. Elle est réalisée à partir de directives du fabricant, de directives spécifiques pour le nettoyage et de recettes de teinture.

Elle nécessite l'utilisation des éléments suivants :

Matières premières et produits

- Fibres, tissus, pigments chimiques ou produits naturels, eau, alcali, savon, sodium, sel, produits de nettoyage.

Outils, appareils et matériel

- Bassin, dévidoir, évier, appareils de chauffage (poêle, plaque chauffante, etc.), balance, minuterie, laveuse, sècheuse, outils de mesure (pipettes, bécher, tasse à mesurer), cuillère, bâton pour mélanger.

Elle présente certains dangers ou risques d'accident tels que brûlures, coupures, blessures au dos (ex. : déplacement de bassins lourds), inhalation de produits chimiques, allergies, infections, etc. Les moyens de prévention sont une bonne aération du lieu de travail et le port de vêtements de protection individuelle (sarrau, tablier, gants, masque).

Cette tâche présente un lien avec les tâches 6 et 7.

Critères de performance

Cette tâche requiert :

- le souci du détail et de la précision pour la prise de mesures et dans les gestes posés;
- une manipulation soignée des produits et des matières premières;
- un sens aigu de l'observation;
- le respect des méthodes de travail;
- l'utilisation correcte des outils et de l'équipement;
- le respect des règles de santé et de sécurité au travail.

Tâche 6 : Créer un tricot.

Conditions de réalisation

Cette tâche est effectuée par une personne seule ou par une équipe, avec ou sans supervision. Elle est réalisée à partir de directives du fabricant, d'une table de grandeurs, d'ouvrages de référence, de vidéos, de photographies et de matériel informatique au besoin.

Selon le type d'objet à produire, la créatrice ou le créateur textile devra tenir compte des différents calibres de laine, des couleurs et de l'élasticité des fibres.

Elle entraîne l'utilisation des éléments suivants :

Outils et équipement

- Métier à tricoter, machine à coudre, ordinateur, appareil photo, ciseaux, aiguilles à tricoter, galon, fer à repasser, planche à épingle, table de coupe, chariot automatique, humidificateur portatif.

Accessoires

- Contour de patron, bobineuse, transféreur de mailles, logiciels, papier quadrillé.

Matières premières et produits

- Fibres, savons, assouplisseur, glycérine et paraffine.

Elle présente certains dangers ou risques d'accident tels que des blessures au dos et aux doigts, des bursites, des tendinites et des allergies.

Critères de performance

Cette tâche requiert :

- la qualité de l'objet produit (originalité, exclusivité, régularité du tricot, tension adéquate de la fibre, conformité de l'objet avec le concept de départ);
- la qualité de la finition;
- la qualité des motifs (équilibre et précision des formes);
- le choix judicieux des fibres et des couleurs;
- le respect des caractéristiques des matières premières;
- l'application correcte des techniques de travail;
- de la précision dans les calculs et les quantités;
- l'utilisation correcte des outils et de l'équipement;
- la capacité à résoudre des problèmes techniques;
- de la précision dans les gestes posés;
- une rapidité d'exécution;
- le respect des échanciers;
- la sélection appropriée des produits.

Tâche 7 : Créer un tissage de basse lisse ou de haute lisse.

Conditions de réalisation

Cette tâche est effectuée par une personne seule ou par une équipe, avec la supervision de la créatrice ou du créateur textile. Elle est réalisée à partir de directives des fabricants et de manuels d'informatique.

Le matériel utilisé comprend les éléments suivants : métier à tisser de haute ou de basse lisse, machine à coudre, humidificateur portatif, surfileuse, ourdissoir, cantre, bobineuse électrique, compteur métrique, templet, compresseur, matériel informatique, imprimante, logiciels, bobines, navette, boîte de tension, râteau, guides, lisses, table de coupe, laveuse, sècheuse, fer à repasser, planche à repasser, fer à bloquer, calandre, ciseaux, aiguilles de correction, galon, épingles, loupe, savon, huile à moteur et papier encre.

Elle présente certains risques d'accident ou de maladie professionnelle tels que maux de dos, brûlures, problèmes musculaires aux jambes et aux bras, tendinite et acouphène.

Elle présente un lien avec les tâches 4, 5 et 8.

Critères de performance

Cette tâche requiert :

- de la précision dans les calculs et les quantités;
- la qualité du motif et du dessin;
- un choix judicieux des fibres (conformité des fibres avec le type de pièce à fabriquer);
- l'application correcte des techniques de travail;
- la qualité de l'installation ou de la mise en place des accessoires sur le métier à tisser;
- le souci du détail et un sens aigu de l'observation;
- l'utilisation correcte des outils et du matériel;
- la capacité à résoudre des problèmes techniques.

Tâche 8 : Réaliser la production.

Conditions de réalisation

Cette tâche est effectuée par une personne seule ou par une équipe. Elle peut aussi être confiée à un sous-traitant.

Le matériel utilisé est le suivant : table de coupe, ciseaux, pesées, craie, cire, machine à coudre, surjeteuse, fer à repasser, planche à repasser, fils à coudre, pièces de tissu ou de tricot, cintres, accessoires de présentation et étiquettes de mise en garde.

Elle exige l'application de méthodes de préparation, de taillage, d'assemblage, de finition, d'étiquetage et de rangement.

La réalisation de cette tâche présente certains risques d'accident tels que les tendinites, les brûlures, les blessures aux doigts, aux poignets, aux bras et aux yeux.

Critères de performance

Cette tâche requiert :

- le respect des échéanciers et des délais de livraison;
- le respect de la loi sur l'étiquetage et l'entretien des objets produits;
- le souci du détail et de la précision;
- le sens de l'organisation;
- la capacité de travailler seul ou en équipe;
- un esprit pratique;
- de la créativité;
- de la dextérité manuelle;
- de la vigilance et de la fiabilité.

3.2 Santé et sécurité au travail

L'utilisation de matières premières et de produits chimiques peut engendrer des problèmes respiratoires ou oculaires et des allergies; ils peuvent aussi provoquer des infections, des intoxications et des problèmes de santé. Les moyens de prévention utilisés sont le port de vêtements de protection tels que le masque, les gants et les lunettes de sécurité. La propreté de l'atelier et une bonne ventilation contribuent aussi à la prévention.

L'utilisation de l'équipement peut présenter des risques d'accident. Il peut s'agir de blessures aux doigts et aux mains (coupures, brûlures), de problèmes liés à l'ergonomie du poste de travail (dimension des métiers à tisser, hauteur des tables et des bancs de travail, etc.) et aux mauvaises postures de travail pouvant entraîner des malaises au dos, aux épaules, aux bras, aux chevilles et aux jambes. La répétition de gestes (ex. : mouvement répétitif du bras pour le déplacement de la navette ou force musculaire exercée au niveau de la cheville lors de l'appui du pied sur la pédale de la machine à coudre ou du métier à tisser) peut aussi causer des blessures corporelles en plus d'occasionner des problèmes aux articulations comme des tendinites et des bursites. Le bruit des machines peut à la longue entraîner des lésions au système auditif, l'acouphène par exemple. Les moyens de prévention recommandés sont un bon aménagement du lieu de travail, l'adoption de bonnes positions et le port de protecteurs auditifs.

4 Connaissances et habiletés

Les participants et les participantes à l'atelier d'analyse de situation de travail considèrent que les habiletés cognitives suivantes sont essentielles à l'exercice de la profession de créatrice textile et de créateur textile.

4.1 Liste des habiletés

Un certain nombre d'habiletés et de comportements ont été déterminés au cours de l'analyse de situation de travail. Ils sont d'abord mentionnés dans les paragraphes qui suivent et seront analysés lorsqu'il s'agira de déterminer les objets de formation.

Chimie

La créatrice ou le créateur textile doit connaître les propriétés des produits chimiques utilisés et les réactions des pigments sur les fibres au moment de la teinture.

Mathématiques

La créatrice ou le créateur textile doit être capable d'effectuer les opérations de mathématiques de base (règle de trois, addition, soustraction, multiplication et division), d'appliquer des règles en géométrie (calcul de surfaces), d'utiliser les systèmes internationaux d'unités de mesure et d'en faire la conversion (pouces versus centimètres, etc.). Ces connaissances servent également à estimer des coûts, à effectuer des opérations en comptabilité et aident à la gestion de l'entreprise.

Informatique

La création de motifs et de patrons, les opérations d'administration et de gestion et la correspondance d'affaires requièrent l'utilisation du matériel informatique, d'un numériseur et de logiciels de dessin, de traitement de textes et de comptabilité. Des notions d'utilisation du réseau Internet pour la recherche d'information et la diffusion de ses services sont aussi utiles.

Lecture de plans

La créatrice ou le créateur textile doit parfois consulter des plans d'architecte ou des plans de décoration. C'est pourquoi elle ou il doit être capable de bien interpréter tous les renseignements techniques contenus dans ces documents et de les transposer en opérations concrètes.

Terminologie

Les gens de la profession doivent comprendre le vocabulaire technique propre au métier.

Codes et symboles

Il est fréquent d'utiliser des codes et des symboles dans la pratique du métier. Ils ont trait à la santé, à la sécurité et à l'entretien des tissus. Ils se trouvent également sur les fiches techniques des machines. Ils doivent donc être connus et interprétés correctement.

Lois et règlements

La connaissance des lois, règlements et normes est nécessaire.

La Loi sur le statut professionnel des artistes des arts visuels, des métiers d'art et de la littérature, la Loi sur les droits d'auteur, la Loi sur les marques de commerce et la concurrence déloyale, les lois sur l'impôt sur le revenu (provinciale et fédérale), les règlements municipaux

concernant les établissements, la Loi sur la santé et la sécurité du travail, le Code civil du Québec (pour les modalités contractuelles) ainsi que les autres lois, normes et règlements pertinents.

Communication et relations interpersonnelles

La créatrice ou le créateur textile doit pouvoir établir des contacts de qualité et travailler en collaboration avec la clientèle, les sous-traitants, les fournisseurs, etc. La communication verbale et écrite ainsi que l'approche du client sont importantes.

Sociologie

Les gens du métier doivent suivre les tendances de la mode et les goûts de la clientèle.

Administration, gestion et mise en marché

Pour exercer son métier à titre de travailleuse ou de travailleur autonome, la créatrice ou le créateur textile doit posséder des connaissances en administration et en gestion d'une petite entreprise : coût de production (calcul du prix de revient et du prix de vente), inventaire, comptabilité (taxes, tenue de livres, rapport d'impôt, etc.), faisabilité et rentabilité des projets. De plus, elle ou il doit être en mesure d'établir des stratégies de vente et de mise en marché de sa production.

Raisonnement

La planification et l'organisation des activités de travail, la résolution de problèmes liés au processus de création et aux étapes de production sont des habiletés indispensables à l'exercice de la profession.

Habiletés psychomotrices

La créatrice ou le créateur textile doit savoir utiliser et entretenir les outils et l'équipement ainsi que manipuler les matières premières adéquatement.

Habiletés perceptives

La créatrice ou le créateur textile doit posséder une bonne acuité visuelle, auditive et olfactive.

Sur le plan visuel, il est important qu'elle ou il puisse reconnaître les couleurs, les formes, les symboles ou les signes de détérioration des matières premières.

Sur le plan auditif, elle ou il doit pouvoir détecter les problèmes de fonctionnement de l'équipement.

Sur le plan olfactif, elle ou il doit pouvoir reconnaître les fibres textiles et les odeurs inhabituelles qui pourraient être signes de problèmes.

4.2 Comportement général

Voici, de l'avis des spécialistes de la profession, les principales attitudes que doivent présenter les créatrices et les créateurs textiles :

- capacité de travailler seul ou en équipe;
- autonomie et discipline;
- souci du travail bien fait;
- patience;
- capacité d'adaptation;
- curiosité;
- créativité;
- précision.

5 Formation

Des suggestions concernant divers aspects de la formation ont été émises par les participants durant l'atelier, en voici un résumé.

5.1 Suggestions d'ordre pédagogique

- Offrir la possibilité de suivre des cours complémentaires pour se spécialiser.
- Allouer plus de temps à la recherche et au développement d'objets.
- Augmenter les critères de sélection ou exiger une préparation en arts.
- Favoriser la réalisation de projets réels à partir des premières étapes de production.
- Planifier des visites en ateliers pour observer les différentes techniques de travail et avoir une meilleure connaissance du métier.
- Favoriser la formule de parrainage à la fin de la formation.
- Étudier la possibilité de faire des stages à l'étranger.
- Étudier la possibilité de faire un stage durant toute une session.
- Développer des activités d'intégration.
- Favoriser la formule d'incubateur d'entreprise après le stage en atelier.
- Faire en sorte que l'enseignement permette l'acquisition d'expérience.
- Sensibiliser les élèves à la rentabilité d'un projet; exercer leur esprit à la résolution de problèmes, orienter leur démarche vers des résultats concrets et développer leur vitesse d'exécution.

5.2 Suggestion concernant les relations entre l'école et le milieu du travail

- Développer des programmes d'emploi d'été en métiers d'art pour les futurs artisans et artisanes et mettre sur pied un service de placement pour ces personnes.

Éducation

Québec 

17-0460-06